

Compte rendu provisoire du conseil d'établissement du 10 novembre 2023

Présents :

Administration : Mme Campels, MM. Molay, Oulhen, Ragouvin, Teissonnière et Jublot

Personnels d'enseignement : Mme Stephenson Zerathe et M. Gagnaire

Personnel ATOS : M. Moulin

Parents d'élèves : Mmes Despres et Hughes, MM. Vilquin et Salerno

Elèves : Mme Zerah et M. Dourdin

Membres siégeant avec voix consultative : Mme Leclercq, MM. Consigny, Joly, et Roussel

Observateur : M. Gress

Membres avec voix consultative excusés : Mme Marie, MM. Cario, Hureau, Chouchan

Nombre de votants : 14 Quorum atteint

Ouverture de la séance à : 16h

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du premier degré lisent une déclaration liminaire. Cf document annexe.

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire de séance adjoint : Richard Teissonnière et Celia Hughes

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

1.3. Adoption PV du CE du 21 juin 2023

Une demande d'ajout :

Paragraphe 2.1. Rapport annuel d'activité de l'établissement

Aux lignes :

Il faut veiller à préserver l'anonymat des élèves sanctionnés.

Il est proposé de relancer les conférences sur les conduites à risques.

Ajout de

M. Roussel, Conseiller des Français à l'étranger, recommande une information solennelle systématique de toutes les nouvelles familles (et un rappel aux autres) sur la loi japonaise en matière de stupéfiants.

Pour 13 Contre 0 Abstention 1

1.4. Installation des commissions

Arrivée de M. Dourdin : 15 votants

Cf document annexe

Les représentants des personnels regrettent et interrogent cette absence de participation des personnels aux différentes commissions.

Pour 15 Contre 0 Abstention 0

2. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1 Bilan de rentrée

Cf document annexe

Les 6 classes de CE1 (145 élèves), qui font naturellement suite aux 6 classes de CP (143 élèves) de l'an dernier, constitueront sûrement 6 classes de CE2 à l'Annexe à la rentrée prochaine. Il faudra l'anticiper.

17 nouveaux personnels ont été accueillis à cette rentrée.

Les représentants des parents interrogent sur le remplacement d'un professeur HG en janvier : il sera assuré pour partie en interne et pour partie par le recrutement d'un remplaçant qui peut couvrir la majorité des heures à remplacer (140h sur 190h).

2.2. Programme d'activités de l'AS et des clubs 2023-2024

Cf document annexe

Représentants des Élèves : 42 élèves sur le club badminton, rédaction d'une charte et présence d'un adulte bénévole pour les activités sportives.

Pour avis sur le programme présenté :

Pour 15 Contre 0 Abstention 0

2.3 Projets pédagogiques, sorties et voyages 2023-2024

Cf document annexe

Total coût prévisionnel : 3 793 830 yens (en 2022-2023 : 7 502 200 yens, effort exceptionnel lié au contexte de sortie de crise COVID). Les projets non validés : parfois trop flous, parfois trop nombreux pour les mêmes élèves, parfois correspondant à des achats de matériels pédagogiques.

Représentant enseignants : déception par rapport à la non validation du Kangourou des mathématiques pour les 15 classes de CE2, CM1 et CM2.

Débat sur la possibilité de reprendre le Kangourou pour un seul niveau?

Demande par les représentants du personnels enseignants du Premier degré de la diffusion d'un document présentant la totalité des projets présentés (retenus et non retenus) : diffusion à tous non souhaitée par Mme la Proviseure. Par contre une synthèse détaillant les classes et le nombre d'élèves concernés pourra être communiquée.

Pour avis :

Pour 15 Contre 0 Abstention 0

Voyages : au Primaire, voyages scolaires prévus pour 22 classes (18 classes l'an dernier).

Gotemba	CE1 B, C et D	05 au 08/12	26 000 JPY/élève maximum. Avis favorable conseil d'école du 12/10/23
Classe de neige à Nagano	CE2 C, D et E	15 au 19/01	Avis favorable CE en juin. 30 000 JPY/famille max.
Gunma	CP A, B	31/01 au 02/02	Avis demandé au CE : 22 000 JPY/élève maximum.
	CP C, D, E	14 au 16/02	
Chiba	CE2 A et B	juin	budget et organisation à finaliser
Myoko	CM1 C,D, E	15 au 19/04	budget en cours de finalisation
Myoko	CM2A CM2D CM1A	03 au 07/06	budget en cours de finalisation
Chiba	CE1 A, E, F	mars	budget et organisation à finaliser

Pour vote :

Pour 15 Contre 0 Abstention 0

Relèvement du plafond des voyages (cf question diverse des représentants parents) : pour les voyages scolaires à l'étranger, relèvement du plafond de 100 000 à 150 000 yens maxima

Cette demande fait suite à l'enquête menée par les FLT et relayée par le LFIT auprès des familles.

Les résultats sont les suivants : 426 réponses (ce qui est beaucoup par rapport à d'autres enquêtes) 52% favorable 42% défavorable.

Les représentants des parents précisent qu'ils sont conscients que ce sujet fait débat mais qu'ils souhaitaient faire une enquête afin d'être le plus honnête possible avec les parents. En effet, étant donné le prix des billets d'avion à l'heure actuelle, soit on augmente le plafond, soit les projets de voyages à l'étranger ne sont plus possibles.

Les représentants des enseignants du Premier degré sont surpris de ce retour majoritaire dans un contexte de hausse des frais de scolarité. Crainte d'une certaine concurrence entre enseignants. Mme la Proviseure est garante de l'équilibre et du suivi pour les élèves.

La majorité du conseil des maîtres s'est prononcée contre cette augmentation.

M. Roussel, conseiller des Français de l'étranger demande si les voyages concernés par cette hausse de plafond répondent à une nécessité pédagogique absolue. Il souligne que de tels coûts risquent de mettre dans un grand embarras les familles placées dans l'obligation de devoir solliciter l'aide de la caisse de solidarité. Il pense que l'association des parents aurait pu accorder plus d'attention à la forte minorité de parents (40%) qui n'est pas favorable à ce relèvement.

Il précise enfin que 150 000 yens correspondent au salaire minimum mensuel au Japon et s'interroge sur le message éducatif que cette mesure fait passer aux élèves.

M. Consigny : ne peut-on pas utiliser les compagnies aériennes low cost ?

Mme la proviseure explique que l'établissement exige que les billets soient remboursables, ce que ne permettent pas ces compagnies.

M. Joly : Le projet pédagogique doit être prioritaire.

Pour vote :

Pour 12 Contre 2 Abstention 1

2.4 Indemnités pour missions particulières (IMP)

Présentation des IMP pour l'établissement (taux AEF pour les personnels détachés et taux établissement pour les personnels en contrat de droit local).

Cf feuille annexe.

Représentants des enseignants : qu'est-il envisagé pour la suite du travail de Mme Bartagnon, remplaçante ? Effectivement, son IMP est liée à son contrat de remplacement, les équipes continueront le travail fourni (dont Mme Laurent). L'objectif est de créer un ½ poste d'enseignant référent pour pérenniser cette mission.

Pour avis :

Pour 15 Contre 0 Abstention 0

2.5 Présentation des nouveaux dispositifs rentrée 2023 : dispositifs classe de 6ème ; programme PHARE

Dispositifs classe de 6ème : devoirs faits obligatoires et soutien ou approfondissement maths ou français (présentation par M. Ragouvin).

- soutien/approfondissement : 4 professeurs de math + 4 de français
- devoirs faits : 13 personnels (enseignants 1er et 2nd degré, AED); retours globalement positifs

Un bilan plus complet sera fait lors du deuxième CE car pour le moment il n'y a pas eu beaucoup de séances du fait du temps de mise en place. Cependant il y a déjà beaucoup de retours positifs autant côté élèves que professeurs.

Représentants parents : pourquoi est-ce que les élèves performants et autonomes sont également concernés ? Qu'est-il prévu pour eux ?

C'est une obligation du Ministère. Des manuels, outils et ordinateurs sont mis à leur disposition.

Les critères de succès : nombre de groupes de soutien, mobilité entre les groupes, retours qualitatifs des enseignants, bilan des compétences en fin d'année.

Des informations et constats seront partagés avec les professeurs de la classe.

M. Moulin a remarqué un suivi beaucoup plus individualisé pour l'utilisation des ordinateurs par exemple.

Programme PHARE : cf document annexe

En cours de déploiement pour l'AEFE (anticipation de l'établissement) : l'Agence étudie en effet la possibilité de déployer dans le réseau, les enquêtes relatives au harcèlement diffusées dans les écoles et les établissements en France ces jours-ci.

Le questionnaire proposé en France (CE2 à Terminale) est diffusé en élémentaire (24 questions), après information de l'IEN.

Au niveau du réseau :

- L'accès au portail PHARE : horizon 2024
- Les enquêtes locales de climat scolaire (ELCS) : janvier 2024
- Un accompagnement prévu pour la passation des ELCS (enquêtes sur le climat scolaire) et l'élaboration d'une politique de prévention (plan de prévention des violences et du harcèlement scolaire)
- un accompagnement à l'utilisation des outils proposés par le MENJ : questionnaires élèves, parents et professionnels...
- La constitution d'une équipe formateurs « Climat scolaire » à raison de un à deux formateurs par zone dont les missions seront de :
 - Mettre en œuvre les formations de zone
 - Accompagner les établissements (déploiement des ELCS et PHARE)

Attente des formations organisées par l'AEFE dans ce domaine.

Les représentants enseignants expriment le fait qu'ils ont été pris au dépourvu, leur ressenti de précipitation, leur interrogation sur l'anonymat et l'utilité de ce questionnaire.

Même constat que pour les évaluations nationales : pourquoi pas au 2nd degré ? Latitude possible au secondaire et pas au primaire ?

Problèmes d'organisation sur le secondaire, la marge de manœuvre est différente entre les 2 degrés.

Ce questionnaire (34 questions) sera mis en place également au 2nd degré.

M. Consigny : est-il prévu de relier ce questionnaire avec le règlement intérieur ? Non.

M. Roussel : Pourrait-on trouver des moyens humains supplémentaires pour exploiter ces questionnaires ?

2.6 PPMS pour information

PPMS modifié

Les principales modifications portent sur le nombre de zones de confinement, qui ont été augmentées afin de répondre à l'augmentation des effectifs.

Pas de confinement prévu à l'Annexe : en cas de confinement décidé par les autorités, les élèves de l'annexe, après rassemblement dans la cour viendront, encadrés par les personnels en charge des élèves, au lycée. Un exercice d'évacuation sera réalisé en cours d'année entre l'annexe et le site principal, après échanges avec les personnels adultes encadrants pour définir les rôles et missions de chacun.

2.7 Sécurité de l'établissement et vidéoprotection

Question posée par les représentants parents sur les différentes instances fin d'année scolaire dernière. Ouverture de la discussion et échanges à ce sujet.

Objectif : sécuriser les lieux et les personnes, que ce soit par rapport aux situations à risque (incendie, tremblement de terre), par rapport aux intrusions ou par rapport aux incivilités.

Pour la partie incivilités et vol, ce dispositif, qui ne serait qu'un outil, serait complémentaire à la formation et à la sensibilisation, et ne remplacerait en rien les actions de prévention définies par le CESCE, et de surveillance humaine. Il s'agit ici de vidéoprotection et non de vidéosurveillance

D'autre part, conformément aux règles de protection des personnes et de la vie privée, un dispositif de vidéoprotection est soumis à des règles juridiques strictes (non conservation des images, droit d'accès aux images, registre de consultation...).

On peut s'appuyer utilement sur le rapport de 2004 du ministère de l'éducation "Rapport de recherche et d'étude sur les mesures de prévention de la criminalité dans les établissements scolaires" (titre traduit du japonais), ainsi que sur un guide publié en 2022 par le ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie.

En France, traditionnellement les images sont conservées 1 mois maximum. Seuls, le Chef d'établissement et les forces de l'ordre y ont accès.

Un registre définit : qui consulte ces images, pourquoi, quand

Il y a une information sur ce dispositif et notamment sur l'implantation des caméras dans certaines zones (couloirs, hall d'entrée gymnase, jardin des lycéens, accès à la piscine)

Regard des forces de l'ordre sur l'implantation du dispositif.

Coût pour l'instant (1er devis) : environ 3 000 000 yens pour plus d'une dizaine de caméras, dossier de demande de subventions (volet sécurité) possible auprès de l'AEFE.

M. Consigny : combien d'incidents par an ? Dans les rapports d'activités de la vie scolaire, uniquement les sanctions sont recensées. Aspect dissuasif du dispositif.

Représentants des parents : refaire venir des professionnels de sécurité auprès des élèves ? CPE : en cours, également pour les substances addictives, à mettre en place en février/mars. Des ressources du Consulat, de l'OLES ?

M. Roussel : Viser les élèves et aussi les familles. Des patrouilles de vigiles pourraient compléter ce dispositif.

Les représentants des élèves font état d'un sondage qu'ils ont organisé : ils sont majoritairement contre, estimant que cette solution est un peu démesurée, les élèves n'ont pas envie de sentir surveillés surtout dans les couloirs.

Les représentants enseignants du premier degré estiment que la différence entre vidéoprotection et vidéosurveillance est à préciser. Il faut interroger systématiquement les innovations technologiques, sur son efficacité et ses aspects éthiques. Il est nécessaire de mieux connaître les données recensant les vols et incivilités et les sanctions. Mettre plus de moyens humains. Citation de diverses études. Cela interroge la relation de confiance entre enseignants et élèves. Il ne faut pas oublier que notre établissement accueille également du public primaire.

Après 2h45 d'échanges, la séance est levée, conformément au règlement intérieur du CE, à 18h45.

Les questions diverses non traitées recevront une réponse écrite.

Madame la proviseure remercie les membres du CE pour leur participation.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Questions des représentants des parents d'élèves

Augmentation de la limite des frais à la charge des parents pour l'organisation des voyages scolaires

- Une enquête a été envoyée aux parents pour avoir leur avis sur l'augmentation ou non du plafond des frais engagés par les parents pour les voyages scolaires à l'étranger. Le questionnaire était précédé d'une explication à charge et décharge pour rester neutre.
- Cette enquête a généré 426 réponses montrant que les familles sont impliquées sur ce sujet. Les résultats sont :
 - 52,1% en faveur d'une augmentation du plafond à 150.000 JPY,
 - 42,5% en faveur de rester à un plafond de 100.000 JPY,
 - 5,4% sans opinion.
- Nous proposons donc que cette question soit débattue durant le prochain Conseil d'établissement et notre proposition est que ce plafond soit relevé à 150.000 JPY.

Cf § 2.3

Mise en place d'un système de CCTV dans l'établissement

- Au cours de la dernière réunion du Conseil d'Établissement (CE) pour l'année scolaire 2022-2023, les représentants des parents d'élèves ont exprimé leur souhait de voir des caméras de prévention installées dans les parties communes de l'établissement, comme mesure de réponse aux incidents de vol répétés et ce, chaque année.
- Lors de nos discussions avec les parents, il a été suggéré que ce système de vidéosurveillance pourrait également contribuer à la prévention des incivilités et du harcèlement, à la lutte contre l'usage de substances illicites, à la réduction des dégradations des biens, et à l'amélioration de l'efficacité des interventions de l'équipe de la vie scolaire.
- Il a également été noté que la vidéosurveillance pourrait constituer un avantage dans les cas d'intrusion, de catastrophe naturelle ou d'incendie, en facilitant l'action des forces de police et des services d'urgence.
- Nous tenons cependant à mettre l'accent sur l'importance d'instaurer des protocoles rigoureux concernant l'utilisation, l'accès et la conservation des enregistrements vidéo
- Nous souhaitons aussi qu'il soit déposé auprès de l'AEFE un dossier de demande de subvention pour le système dans le cadre de la sécurisation du site afin de mitiger du mieux possible le coût de ce projet.
- En outre, il est essentiel de rappeler que l'implémentation de ce système ne doit pas se substituer aux mesures de prévention existantes ni aux discussions autour des enjeux de la délinquance, des dépendances et de la cohésion sociale au sein de l'école.

Cf § 2.7

Concernant les conseils de classes : est-il possible de revenir en présentiel ?

Nous reconnaissons l'aspect pratique des réunions en visioconférence pour l'équipe enseignante, les délégués des parents et les élèves. Cependant, les réunions en présentiel offrent également aux parents délégués l'opportunité de se rendre à l'école et de s'engager plus activement dans la vie scolaire, lorsqu'ils en ont la possibilité. En outre, la

communication en face-à-face offre souvent une dimension différente, qui est essentielle pour établir un dialogue efficace entre les participants.

Enfin, étant donné que les occasions pour les parents de visiter l'établissement sont peu fréquentes et que nous ne parlons que de trois conseils de classe par an pour les parents délégués de chaque classe, il nous semble pertinent de maintenir ce lien direct. La présence physique des parents à ces réunions est cruciale pour renforcer la relation entre eux et l'équipe enseignante.

La demande des parents était inverse l'an dernier.

Sondage effectué auprès des équipes enseignantes qui, dans une large majorité, s'est prononcée en faveur du distanciel pour les conseils de classe et pour les réunions parents-enseignants. Il est à noter qu'il a été très difficile d'avoir des parents volontaires pour tous les conseils de classe cette année.

Service de bus scolaires

Durant les vacances de la Toussaint, plusieurs parents ont été confrontés à une surprise peu agréable, à savoir un courriel les informant de changements significatifs affectant les lignes de bus de leurs enfants. Ces changements ont été reçus avec frustration en raison du manque d'information préalable et de l'allongement des temps de trajet, qui, pour certains élèves, atteignent désormais 50 minutes simplement pour se rendre à l'école. Face à ces modifications, nous nous interrogeons sur leurs motifs et nous demandons s'il faut s'attendre à une réduction du service de bus ou à d'autres ajustements prochainement.

Certains parents ont suggéré l'idée de trajets asymétriques, permettant ainsi que les désagréments liés aux durées de transport ne pèsent pas systématiquement sur les mêmes enfants à l'aller et au retour. Cette proposition est-elle réalisable ?

Est-ce que cette modification est permanente ou est-ce qu'elle pourrait être renversée en cours d'année si la situation du personnel s'améliore ?

L'établissement a également découvert à la veille des vacances le problème et une solution urgente a dû être trouvée avec la compagnie de transport. Celle-ci est confrontée à un problème de recrutement de chauffeur de bus et 2 lignes ont dû être supprimées en raison du manque de chauffeurs. Le lycée espère que la compagnie de transport arrivera à résoudre ce problème de recrutement. En attendant, le responsable transport travaille à une optimisation des lignes en tenant compte de ce paramètre, en lien avec le transporteur et les familles concernées.

Questions japonais périscolaire

Avions-nous envisagé d'ajouter le japonais à l'offre d'activités périscolaires ? Nous sommes informés qu'un questionnaire sera prochainement envoyé aux parents. Cela signifie-t-il que cette activité pourrait être proposée dès la rentrée 2024 ?

Le questionnaire a été transmis à l'ensemble des familles (secondaire et primaire) le 09/11. Si une demande étayée et suffisante existe, le lycée espère proposer cette offre rapidement.

Question vivre ensemble/intégration des nouveaux arrivants

Des nouveaux arrivants du secondaire ont de nouveau fait part de la difficulté d'intégration des élèves entrants, qui est exacerbée par le fait que de nombreux élèves conversent en japonais entre eux durant les récréations et à la cantine.

Quelles solutions pourraient être envisagées ? Peut-être une sensibilisation en début d'année scolaire par le professeur principal pourrait-elle être organisée, afin de souligner l'importance d'inclure les nouveaux dans le groupe classe en privilégiant l'usage d'une langue commune ?

Il a été proposé aux professeurs principaux, sur la fin de la première période, de pique-niquer un midi avec les élèves de leur classe. Pour les jours décidés et les classes concernées, CK a préparé des paniers repas pour les élèves demi-pensionnaires. Si toutes les classes n'ont pas pu avoir l'opportunité de le faire, le ressenti général a été très positif. Ce principe pourrait être reconduit en début d'année prochaine.

L'objectif était de favoriser un moment de convivialité entre les élèves d'une même classe, favorable à l'intégration des nouveaux notamment.

Nous avons également évoqué avec les élèves du CVLC l'an dernier leur vision et les idées qu'ils ont pour aider à cette intégration et nous allons continuer à travailler ce thème de l'accueil. Cela a été également rappelé aux élèves lors de l'accueil de rentrée.

Pour les cas individuels, il est nécessaire que les élèves (et l/ou les parents) nous en informent afin que nous puissions aider au cas par cas.

3.2. Questions des représentants des personnels du Primaire

1) Enseignants actuellement sur un support de détaché limité dans le temps

Pour ceux/celles qui devront rester au Japon à l'issue de leur contrat pour des raisons familiales et/ou personnelles et qui souhaitent continuer à enseigner au LFIT, l'établissement peut-il nous garantir que nous pourrions maintenir notre poste de PE lors du processus de recrutement en contrat local ?

Il n'est pas possible de garantir cela : l'enseignant concerné devra postuler sur un poste en contrat de droit local si un poste est vacant ; sa candidature sera alors examinée sous l'angle des besoins, de la motivation, de la compétence professionnelle, du CV, de l'adéquation profil-poste et de l'entretien de recrutement.

2) Finances de l'établissement

En fin d'année scolaire dernière, suite à la décision du CA du LFIT d'augmenter de 10% les écolages et de geler les CDisations pour les deux années à venir, la FSU Tokyo a posé une question au CA de l'AEFE du 29 juin 2023. Expliquant que les dépenses ont été mal anticipées et identifiant clairement les responsabilités des directions, la FSU a fait part de son opposition à ce que la situation financière actuelle de l'établissement soit uniquement assumée par les familles et les personnels et a demandé à ce que l'AEFE apporte un soutien financier exceptionnel au LFI Tokyo. Suite à la réponse de l'Agence qui confirme ses responsabilités mais qui affirme que les efforts devront être poursuivis, la FSU, insatisfaite, a à nouveau pointé le défaut de pilotage majeur du LFI Tokyo depuis plusieurs années. Le Directeur Général a acquiescé le fait que les finances du LFI Tokyo ont fait l'objet d'une gestion à l'année et non d'un plan pluriannuel, accentuant un peu plus la responsabilité de l'Agence.

Compte tenu de ces éléments, le LFI Tokyo peut-il officiellement demander une aide exceptionnelle à l'AEFE ?

Compétence du Conseil d'administration. La proviseure souligne cependant qu'il est de la responsabilité de l'établissement, conventionné et non en gestion directe, de s'assumer financièrement et d'assumer les choix politiques, stratégiques et budgétaires qui ont été faits dans le passé par le conseil d'administration de la Fondation. Une aide exceptionnelle n'a pas vocation à venir équilibrer un budget ni à faire face aux dépenses de fonctionnement.

3) Insonorisation

Dans le PV provisoire, il est indiqué un coût de 80 à 100 millions de yens pour effectuer des travaux de double vitrage des fenêtres de l'annexe.

S'agit-il d'une estimation pour l'ensemble des fenêtres du bâtiment ? Si non, quel serait le coût de travaux pour le rez-de-chaussée dont les salles de classe sont les plus impactées par le bruit ? Par ailleurs, pourrions-nous savoir auprès de combien de prestataires cette demande de devis a été faite ?

Le bruit est une vraie nuisance tant pour le personnel que pour les élèves.

La société Obayashi a soumis deux propositions dans son estimation pour l'insonorisation de 20 salles de l'annexe, mise à jour le 20 juin 2023 :

Proposition A :

Montant : 35 000 000 ¥ HT

Cette proposition consiste à installer une vitre supplémentaire à chaque fenêtre pour servir de double vitrage. Avec ce système, on peut espérer une réduction du bruit allant de 5 à 10 dB au maximum, ce qui entraînerait une légère diminution du bruit perçu.

La durée des travaux est estimée à 2 mois.

Proposition B :

Montant : entre 80 et 160 millions de yens HT

Cette proposition concerne des travaux d'isolation phonique des murs en plus du double vitrage.

Le coût des travaux dépendra du matériau utilisé. L'efficacité dépendra également du type de béton ou de plaque de plâtre (placo).

Ces travaux entraîneraient une réduction de la surface des salles de classe, et les climatiseurs nécessiteraient un repositionnement des tables.

Avec ce système, on peut espérer une réduction du bruit de 15 à 25 dB.

En conséquence, le coût estimé pour l'insonorisation des 5 classes de CE2 serait le suivant :

Proposition A : 8 750 000 ¥ HT

Proposition B : entre 20 000 000 ¥ et 40 000 000 ¥ HT.

4) Financement des projets pédagogiques

4.1. Lors d'une précédente mandature, le proviseur listait l'ensemble des projets pédagogiques (secondaire et primaire) et diffusait la liste à la communauté (voir modèles en PJ). Il diffusé également un bilan des réponses des fiches actions (voir modèle en PJ). De nos jours, ces informations sont parcellaires.

Serait-il possible de diffuser la liste exhaustive (primaire et secondaire) des projets pédagogiques déposés ? Et de mentionner s'ils sont acceptés ou refusés afin d'avoir une vision d'ensemble de l'activité du LFIT ?

4.2. Quel est le budget total alloué aux actions pédagogiques cette année et serait-il possible d'avoir un comparatif de dotation avec les années précédentes ?

Les refus ne sont diffusés qu'aux seuls personnels concernés. Le principal motif de refus est que le projet est à redéfinir et préciser car incomplet ou trop vague ou ne correspondant pas à un projet pédagogique.

Cf § 2.3

5) Harcèlement

Le MEN impose la passation d'un questionnaire sur le harcèlement du CE2 à la terminale en France.

L'AEFE a-t-elle donné des consignes pour les lycées à l'étranger ? A Tokyo, il est demandé de le faire passer aux élèves du primaire, est-ce aussi le cas pour le secondaire ?

Cf § 2.5

3.3. Questions du conseiller des Français de l'étranger Alexandre Joly

1. Lutte contre le harcèlement :

Je remercie la direction de nous avoir communiqué la plaquette avec les différentes actions programmées pour la mise en place du programme PHARé au LFI-Tokyo.

Le programme PHARé prévoit, en France, différentes réponses dans les cas « les plus complexes ». Cela va de l'intervention dans un établissement concerné de membres d'une équipe départementale, au placement dans un autre établissement des enfants « harceleurs ».

Quelle en est la traduction pour les lycées de l'étranger et notamment au Japon ?

Toujours en France, il est prévu, pour les enfants victimes ou des témoins, la possibilité d'appeler un numéro gratuit (le 3018).

Ce numéro n'étant pas accessible depuis l'étranger, une alternative est-elle envisagée ?

Cf § 2.5

2. Informations droits et devoirs :

Face aux conséquences légales encourues suite à des actions délictueuses commises au Japon (vol, usage de stupéfiant/alcool, trafic ou recel...) ou concernant l'attitude à avoir lorsqu'on est victime (vol, agression, attouchements...), une session d'information à destination des enfants et de leurs parents est-elle programmée ?

Pour rappel, c'est une demande qui avait déjà été formulée par Mme Valérie Moschetti dans un message le 06 juin, suivie d'une relance le 17 septembre, aux deux proviseurs des lycées français au Japon qui l'avaient accueillie favorablement.

Enfin des soupçons de trafic de drogue et d'usage au sein du Lycée circulent.

Quelles ont été les actions de la direction pour enquêter sur leur véracité et éventuellement y mettre fin ?

Plusieurs enquêtes internes ont été menées, sans succès concernant un éventuel trafic. Des usages individuels en-dehors de l'établissement ont été repérés et sanctionnés.

L'établissement souhaite faire intervenir la police lors de sessions de prévention, comme cela a pu être fait dans le passé (programme et actions à déterminer avec le CESCE - comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement).

3, Labellisation EFE3 D :

Je félicite le LFI-Tokyo d'avoir obtenu au moins de juin le niveau 2 de labellisation qui récompense notamment la forte implication des parents d'élèves.

Pourrait-on connaître les actions envisagées pour parvenir au niveau 3 de la labellisation ?

Le dossier de demande de labellisation, rédigé et déposé en avril par le directeur du primaire, a effectivement permis à l'établissement d'obtenir directement une labellisation au niveau 2.

Le label E3D est attribué pour une durée de 3 ans. Il est possible de renouveler chaque année sa candidature pour accéder à un niveau supérieur de labellisation.

Pour obtenir une labellisation niveau 3, il faut viser

- *une mobilisation et un engagement de tous les acteurs de notre communauté scolaire (élèves, enseignants, personnels d'administration, d'éducation, de service, ...);*
- *une implication croissante d'un nombre d'élèves aux différentes activités, notamment un soutien et un accompagnement des éco-délégués (CM1 à Terminale);*
- *l'ouverture des actions du LFIT vers l'extérieur;*
- *le développement des actions menées.*

On peut citer :

- *la participation de nos éco-délégués à un projet de la Zone Amérique du Nord autour de la COP Biodiversité;*
- *le projet Eco-Ecole du primaire qui vise à faire prendre conscience et réduire le gaspillage vestimentaire (tris des vêtements laissés, pesée à chaque période, recherche de moyens de recyclage) ainsi que le gaspillage alimentaire (graphiques réalisées par les classes des quantités jetées à la fin de chaque service, réalisation d'un gachimètre pour le pain à l'Annexe); la participation envisagée de certaines classes de maternelle au potager du club éco ; la sensibilisation de tous aux économies d'énergie; continuer à relayer et promouvoir les ateliers et actions d'Eco-Team, etc ...*

Il ne faut pas oublier que les 17 objectifs du développement durable s'étendent au-delà de l'écologie et du réchauffement climatique pour englober la lutte contre la faim et la pauvreté, l'égalité entre sexe, la santé...